

Comité agrivoltaïque en Meuse  
Critères d'analyses et avis sur le projet

Projet : Combles en Barrois		Porteur de projet : SYNERDEV	
Récapitulatif des critères de décision	OUI	NON	Commentaires
Le projet photovoltaïque associe bien un projet agricole significatif avec co-activité	X		Maintien des pratiques agricoles : pâturage + fauchage pour ensilage foin.
Le projet agricole semble fiable d'un point de vue économique	X		
Le projet agricole semble compatible avec l'installation PV, adapté au secteur, et les solutions techniques apportées sont pertinentes et permettent de satisfaire les besoins liés à la production agricole envisagée ?			Remarque concernant le point bas du panneau dont la hauteur semble trop faible. Un minimum de hauteur à 2m serait préférable.
Le montage juridique du projet garantit la pérennité de l'activité agricole et/ou le maintien de l'exploitant en place		X	Le maintien du bail rural est obligatoire, conformément à la charte agrivoltaïque. Répartition du loyer à 50/50 : ok
Le maintien de la vocation agricole des parcelles est garanti			Oui si maintien du bail rural.
Le principe de réversibilité est assuré et des garanties financières sont prises	X		
L'exploitant agricole est suffisamment impliqué pour garantir la pérennité de l'exploitation et sa transmission	X		
L'intégration paysagère du projet photovoltaïque est pertinente	X		Clôture type grillage à mouton pour une meilleure intégration paysagère + haies.

**Avis sur les éléments techniques et économiques :**  
Les zones à enjeux environnementaux ont été évitées.

**Avis général sur le projet :**  
**Sous réserve du maintien du bail rural et de la hauteur du point bas révisée.**

X FAVORABLE

~~Y~~ DEFAVORABLE